

Leudelange, 25 août 2023
Réf. : 23/0711/JG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public qu'aux termes de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés la société Urbaterre S.A. a sollicité l'autorisation relative à la:

Demandeur : Urbaterre S.A.
Objet : Modification de l'immeuble de bureaux et des installations de production de froid (1/19/0364).
Classe : 1
N° Dossier : 1/23/0108
Date de la demande 27 février 2023

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Leudelange du 28 août 2023 au 9 octobre 2023 inclus où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés pendant les jours ouvrables :

lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Leudelange et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999, la demande n'est pas soumise à une enquête publique.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins


Adelina DEMUKAJ
Secrétaire f.f.




Lou LINSTER
Bourgmestre